

• Institut romand de recherche et de formation sur les rapports sociaux de sexe



• Centre de compétence en matière de harcèlement au travail

«Agir pour prévenir. Harcèlement sexuel en entreprise»
Premier prix, Séoul 2008

DOCUMENTATION DE PRESSE

SOMMAIRE

Communiqué de presse	2
Un premier prix prestigieux	3
Le film, des images contre un tabou	4
Harcèlement sexuel: la face cachée	5
Le deuxième Observatoire	6
Un nouveau site	7

Harcèlement sexuel

Un film suisse romand conquiert le monde

Un film sur le harcèlement sexuel a remporté le premier prix d'un Festival international consacré à la prévention de la santé au travail. Concepteur et producteur, le deuxième Observatoire de Genève obtient ainsi une reconnaissance mondiale.

«Agir pour prévenir. Harcèlement sexuel en entreprise.» Tel est le titre de ce film de 32 minutes présenté au Festival du Film du dix-huitième Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail, du 29 juin au 2 juillet dernier à Séoul. Plus de cent films et une douzaine d'animations multimédias s'alignaient dans cette compétition, qui réunit les meilleures productions mondiales sur le thème de la prévention. La production du deuxième Observatoire a séduit un jury international de quinze spécialistes. «C'est un prix exceptionnel qui couronne un film fort. Le spectateur ressent très concrètement les situations de harcèlement sexuel», explique Robert Lang, directeur de l'information à la Suva et membre du jury.

C'est la première fois en sept éditions du Festival qu'un film consacré à ce thème est couronné. La psychologue sociale Véronique Ducret, co-fondatrice du deuxième Observatoire et scénariste du film, n'en attendait pas tant: «Je suis très, très contente. C'est d'abord une reconnaissance du sujet. Elle est très importante: la sensibilisation au harcèlement sexuel avance terriblement lentement.» Jusqu'ici, le Festival récompensait plutôt des films sur la prévention des accidents physiques, comme des chutes ou des blessures.

«Plus jamais la même»

«Je crois que je ne serai plus jamais la même». Victime de harcèlement sexuel, Marianne donne le ton dès la première scène. Le film se veut proche des situations quotidiennes, collé au réel. Huit saynètes jouées par des comédiennes et des comédiens professionnels complètent et illustrent les témoignages. Et une partie théorique expose les bases légales et l'obligation pour les entreprises de prévenir et d'agir contre le harcèlement sexuel. Au final, «Agir pour prévenir» est un outil de prévention pratique, concret, et complet.

Selon une enquête nationale, une femme sur trois a souffert de harcèlement sexuel pendant sa vie professionnelle. Mais seule une infime proportion de cas est dénoncée auprès des offices de conciliation et des Tribunaux. D'où la phrase qui fait office de signature au deuxième Observatoire: «rendre visible ce qui est occulté.»

► *Vous pouvez voir le film, télécharger des photos haute résolution et consulter ce dossier de presse sur le site internet du deuxième Observatoire: www.2e-observatoire.com, rubrique «Médias.»*

► **Informations complémentaires:** *Véronique Ducret, auteure du film et co-fondatrice du deuxième Observatoire au 078 645 61 27.*

■ Un prestigieux premier Prix

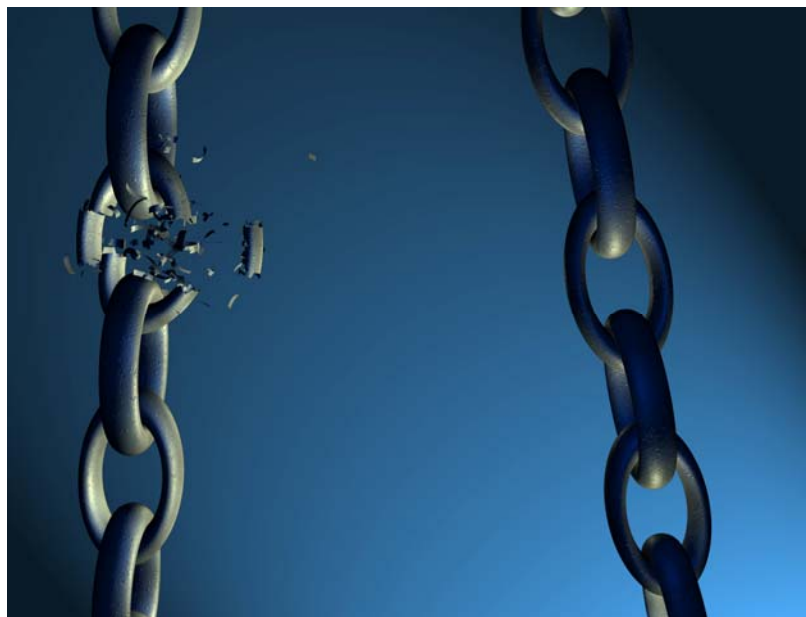
Le Festival: La crème des productions mondiales en matière de prévention au travail. Voilà ce que réunit le Festival International du Film et du Multimédia organisé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS). Le Festival a lieu tous les trois ans dans le cadre du Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail. Il a vécu l'été dernier à Séoul sa septième édition.

Le jury: Il comprend quinze membres, tous spécialistes reconnus en matière de prévention, qui procèdent par des éliminations successives. Le chef de l'information de la Suva Robert Lang en était le seul représentant suisse. Il n'a bien sûr pas participé aux délibérations qui ont consacré le film du deuxième Observatoire.

Les films: Ils s'attachent pour la plupart aux aspects matériels de la sécurité au travail: prévention des accidents provoqués par exemple par la consommation d'alcool ou le stress.

Jusqu'en 2008, personne n'avait abordé le sujet plus subtil, plus insidieux et moins visible du harcèlement sexuel. Pour Robert Lang, il s'agit d'un signal fort: «Je suis persuadé que ce thème est très important.»

Le Congrès: Il a réuni 4'000 dirigeants d'entreprises, experts et responsables politiques de plus de cent pays à Séoul du 29 juin au 2 juillet 2008. Il est organisé conjointement par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'AISS.



■ Le film, des images contre un tabou

Conception, écriture

Véronique Ducret, psychologue sociale, co-fondatrice du deuxième Observatoire.

Images, montage

Christian Fargues.

Date de production

Mai 2006.

Production et distribution

Le deuxième Observatoire.

Budget

150'000.-

Avec la participation de Karine Lempen et de l'association Mètis'Arte.

Le film a été réalisé grâce à une aide financière du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Le dvd du film peut être commandé auprès du deuxième Observatoire, 2 bis rue de la Tannerie, 1227 Carouge, au prix de 30.-, frais d'envoi non compris.

La genèse: Véronique Ducret: «J'avais écrit un livre sur le harcèlement sexuel en entreprise. Il se destinait surtout aux employeurs. Or, le grand problème se situe du côté des employé-e-s, qui n'osent pas exprimer et dénoncer leur souffrance.»

Ce film dévoile, montre, pour qu'on puisse se reconnaître et se dire: «ça m'est arrivé, je vais en parler.»

Le public: «Agir pour prévenir. Harcèlement sexuel en entreprise» vise toutes les personnes actives. En particulier les femmes bien sûr: elles sont très largement les plus fréquentes victimes du harcèlement sexuel. Comment les toucher? Par le biais de leurs employeurs, des entreprises dans lesquelles elles travaillent. Pour cela, le film est un outil concret, pratique, facilement abordable.

La vie du film: Il a déjà été projeté dans tous les cantons romands, lors de séances organisées par les Bureaux de l'Egalité et les inspections du travail. Quelque 200 entreprises de Suisse romande ont commandé le film et une vingtaine de PME ont fait appel à Véronique Ducret pour animer des séances de sensibilisation auprès de leur personnel.

C'est à la fois beaucoup et pas grand chose. «C'est un raisonnement par l'absurde, mais le sujet est tellement ignoré que je suis heureuse à chaque fois qu'on en parle. D'un autre côté, l'impact reste faible: «une vingtaine d'entreprises qui sensibilisent leur personnel, c'est très peu,» explique Véronique Ducret. Qui ne serait pas étonnée que son film connaisse un réel succès public... dans dix ans. En 2008, le harcèlement sexuel reste un sujet tabou.

Les réactions: Beaucoup de femmes se sont reconnues dans les saynètes du film. Pas forcément en victimes du harcèlement, mais en témoins. «Et c'est très important. L'entourage voit souvent mieux le harcèlement que la personne qui en souffre. Les victimes doutent fréquemment d'elles-mêmes, croient qu'elles exagèrent ou qu'elles dramatisent. Un des buts du film était justement de montrer qu'on peut intervenir et de quelle manière,» affirme Véronique Ducret.

Harcèlement sexuel, un constat alarmant

Le constat: Tout se passe comme si le harcèlement sexuel n’existait que dans la loi et dans les têtes, sans être incarné dans la réalité. Jusqu’en 2008, on ne pouvait se référer à aucun chiffre, aucune étude nationale.

Lacune partiellement comblée: le Secrétariat d’Etat à l’économie (Seco) et le Bureau Fédéral de l’égalité (BFEG) ont commandé une enquête sur le risque et l’ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail en Suisse. Ses résultats ont été présentés en janvier 2008. Vous trouvez dans le tableau ci-dessous un parallèle entre les harcèlements supposés et ceux réellement dénoncés à la justice. Le fossé est énorme.

Etude Seco et BFEG

- 28% des femmes et 10% des hommes interrogés disent avoir subi un harcèlement sexuel au cours de leur carrière professionnelle.
- L’étude se base sur l’analyse de 2000 témoignages.
- Une extrapolation des chiffres sur le nombre total de personnes concernées au niveau national serait scientifiquement hasardeuse. On peut néanmoins avancer avec certitude que des milliers de personnes souffrent chaque année en Suisse de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Etude du Bureau d’études du travail et de politique sociale (BASS), sur mandat de l’Office Fédéral de la Justice

- 92 cas de harcèlement sexuels ont été dénoncés aux offices cantonaux de conciliation entre juillet 1996 (date d’entrée en vigueur de la Loi sur l’égalité) et le printemps 2004. Ce qui correspond à 11 cas par année seulement dans toute la Suisse.
- En huit ans, 57 cas ont fait l’objet d’une décision de justice rendue par les Tribunaux.

La base légale: La loi interdit le harcèlement sexuel en entreprise depuis juillet 1996. Les responsables de PME ont le devoir de prévenir le harcèlement sexuel et de le faire cesser. A noter: les commentaires sexistes et les remarques grossières sont également considérés comme un comportement discriminatoire. Dans les faits, de nombreuses entreprises négligent leurs obligations légales.

■ Le deuxième Observatoire

Ce qu'il est: Fondé en 1998 à Genève, le deuxième Observatoire est un institut de recherche et de formation sur les rapports entre les femmes et les hommes, et un centre de compétence sur le harcèlement au travail. Il axe son travail autour de deux objectifs:

Eclairer Pour parler des inégalités entre les femmes et les hommes, il faut d'abord les débusquer. Où et comment s'expriment-elles? Au travail? A la maison? Dans les rapports amoureux? Dans les écoles et les crèches? Le Deuxième Observatoire met en lumière, et éclaire les faces cachées d'un sujet volontiers laissé dans l'ombre. Il étudie, enquête, rapporte.

Le deuxième Observatoire analyse par exemple les différentes formes de sexisme dans les écoles, les crèches et les jardins d'enfants. L'inégalité s'apprend tôt!

Agir et prévenir La question est ici de savoir comment lutter contre le harcèlement et comment éviter qu'il survienne. Le deuxième Observatoire propose des publications (voir ci-dessous) et des cours pour les institutions et les entreprises. Une batterie d'outils pratiques permet de faire passer le message. Il offre également son conseil pour l'élaboration de mesures concrètes de lutte ou de prévention, élabore et conduit des campagnes de prévention et de sensibilisation.

L'équipe: Elle se compose de cinq personnes dont les compétences se complètent et s'enrichissent. Le deuxième Observatoire bénéficie du soutien d'un réseau de professionnel·l·es dans toute la Suisse romande.

Les publications: Dans le domaine du harcèlement sexuel, le deuxième Observatoire dispose d'une large base de données. Il a publié plusieurs ouvrages et un film, parmi lesquels:

- «Pour une entreprise sans harcèlement sexuel, un guide pratique.» (*Véronique Ducret, éditions Georg. 2ème édition, 2008. Traduit en allemand et en italien*)
- «Mesures prises par les entreprises pour prévenir le harcèlement sexuel. Résultats d'une enquête menée en Suisse romande.» (*Editions le deuxième Observatoire*)
- «Agir pour prévenir. Harcèlement sexuel en entreprise.» (*Film de 32 minutes, premier prix du septième Festival international du film et du multimédia, Séoul, 2008*)

■ Un nouveau site

Le deuxième Observatoire vient de mettre en ligne son nouveau site internet.
Vous le trouvez à l'adresse :

www.2e-observatoire.com

En plus de présenter en détail nos activités, le site offre une large base de données écrites et audio-visuelles.

Besoin d'une info?

Nous sommes là pour vous répondre: besoin d'information pour un article sur l'égalité entre hommes femmes: mobbing, harcèlement sexuel, égalité au travail ?
S'il vous faut un contact direct pour des compléments, un éclairage concret, des exemples, nous sommes là pour vous aider.

Nous nous tenons volontiers à la disposition des journalistes.

Atteignez-nous à ces coordonnées:

Véronique Ducret: 078 645 61 27
Courriel: v.ducret@2e-observatoire.com

Brigitte Berthouzoz: 078 752 52 04
Courriel: b.berthouzoz@2e-observatoire.com

